DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE TORSAC

16410 TORSAC

AR Prefecture
016-211603824-20260707-D202696-DE
Reçu le 14/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération : D_2026_9_6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Objet : SDEG 16 : travaux d'éclairage public

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : BENETEAU Laurent, ADAM Olivier, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, HENRI Audrey, GEOFFROY René, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, CHEVALIER Luc

Absent(s) : BLIN Delphine

Secrétaire de Séance : Blaise VIAIRON

Dans le cadre du programme « Fonds Vert _ rénovation des parcs de luminaires d'éclairages public » mené par le SDEG 16, la commune a la possibilité de remplacer l'ensemble des lampes à décharge par des leds.

Un devis a été établi à cet effet par le SDEG en date du 16 février 2026.

Le plan de financement est le suivant :

Montant maximum HT des travaux	21 522.05 €
Montant maximum du fonds de concours du SDEG 16 (75 % du HT)	16 141.54 €
Montant maximum de la participation de la commune sous forme de fonds de concours à verser par la commune au SDEG 16	**8 608.42 €**

Un autre devis a été établi par le SDEG 16 pour le remplacement de 4 luminaires vétustes (3 aux chaintres et 1 route de Voeuil) non éligibles au programme « Fonds vert »

Le plan de financement est le suivant :

Montant maximum HT des travaux	5 381.84 €
Montant maximum du fonds de concours du SDEG 16 (75 % du HT)	4 036.38 €
Montant maximum de la participation de la commune sous forme de fonds de concours à verser par la commune au SDEG 16	**2 940.35 €**

soit un montant total maximum de 11 549.37 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux,
- accepte de verser au SDEG 16, sa participation financière sous forme de fonds de concours, comme définie dans les plans de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

MAIRIE DE TORSAC
16410 TORSAC

Emis le 07/07/2026, transmis en préfecture et rendu exécutoire le

Affiché le 14 AOUT 2026

AR Prefecture

016-211603824-20260707-D202696-DE
Reçu le 14/08/2026